Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_104-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AMBOISE

Séance du 25 juin 2026

Délibération n° 26-104

Date de la convocation : le 19 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 33
Ayant donné procuration : 7
Absents excusés : 7
Absents : 0

L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de la Commune d'Amboise, dûment convoqué par le Maire s'est assemblé à la salle des fêtes Francis Poulenc, avenue des Martyrs de la Résistance, à Amboise, sous la présidence de Monsieur Brice RAVIER, Maire d'Amboise.

Étaient présents : M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, Mme Evelyne LAUNAY, Mme Karine ROUMANEIX, , M. Lionel LEVHA, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE.

Étaient excusés : M. Jean CORNUAULT donne pouvoir à M. Alain DESHAYES, M. Johnny VERCOUILLIE donne pouvoir à M. Alexis BOSSARD, M. Sylvain GREVEDON donne pouvoir à Mme Myriam SANTACANA, M. Luc FAVIA donne pouvoir à M. Lionel CHISSON, M. Yves AGUITON donne pouvoir à M. Brice RAVIER, M. Philippe LAVILLE donne pouvoir à M. Maxime MAINTIER, Mme Rachel MALNOURY donne pouvoir à Mme Natacha DESSON.

Secrétaire de Séance : Mme Chantal ALEXANDRE.

OBJET : CULTURE
Inscription à l'inventaire réglementaire du Musée d'Art et d'Histoire d'Amboise d'une sculpture en plâtre de Max Ernst.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29 indiquant que le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_104-DE

Vu le Code du patrimoine et notamment les dispositions relatives aux collections des musées de France ;
Vu l'avis de la Commission Culture Education du 12 juin 2026 ;

Considérant le Projet scientifique et culturel du Musée d'Art et d'Histoire d'Amboise ;
Considérant l'intérêt artistique et patrimonial majeur du plâtre de la Petite tortue, œuvre de Max Ernst, réalisée dans le cadre de la création de la fontaine en 1967 ;
Considérant l'avis favorable du Service des musées de France émis le 28 janvier 2026 ;
Considérant l'avis très favorable émis par le Grand département patrimonial compétent en ce domaine le 3 février 2026 ;
Considérant l'avis favorable de la délégation permanente de la commission scientifique régionale de la DRAC Centre-Val de Loire du 5 février 2026 ;
Considérant la participation financière proposée par le ministère de la culture, la Région Centre-Val de Loire, l'association Mécénat Touraine Entreprises et le Cercle Ambacia ;
Considérant l'autorisation d'exercer le droit de préemption de l'Etat, transmise le 26 février 2026.
Considérant que cette œuvre a été proposée à la vente lors d'une vente aux enchères publique à l'hôtel des ventes Giraudeau de Joué-lès-Tours le 28 février 2026 et que la commune s'en est portée acquéreur afin de permettre son intégration dans les collections publiques ;
Considérant que, pour des raisons de calendrier liées à la tenue de la vente, l'acquisition a été réalisée préalablement à l'autorisation formelle du Conseil municipal ;
Considérant qu'il convient dès lors de ratifier l'acquisition réalisée et décider son inscription à l'inventaire des collections du musée ;

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser l'acquisition, réalisée par la ville d'Amboise, du plâtre « la petite Tortue » de Max Ernst acquis, par voie de préemption, lors de la vente publique du 28 février 2026 pour un montant de 95 000 euros hors frais soit 117 800 euros frais compris.

- D'approuver l'inscription de ce plâtre à l'inventaire réglementaire du Musée d'Art et d'Histoire d'Amboise.

- D'approuver le plan de financement suivant :
 - Etat – ministère de la Culture, fonds du patrimoine 94 800 €
 - Région Centre-Val de Loire 10 000 €
 - Ville d'Amboise 10 000 €
 - Mécénat Touraine Entreprises 2 000 €
 - Cercle Ambacia 1 000 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à solliciter la participation financière, du Fonds du patrimoine du ministère de la culture, de la Région Centre-Val de Loire, de l'association « Mécénat Touraine Entreprises », de l'association « Cercle Ambacia » ainsi que tous autres financeurs pouvant intervenir dans le cadre de cette opération.

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 037-213700032-20260625-26_104-DE

POUR : 33 (M. Brice RAVIER, Mme Myriam SANTACANA, M. Alain DESHAYES, Mme Sandra GUICHARD, M. Lionel CHISSON, Mme Chantal ALEXANDRE, M. Jean CORNUAULT, Mme Evelyne LAUNAY, M. Johnny VERCOUILLIE, Mme Karine ROUMANEIX, M. Sylvain GREVEDON, M. Luc FAVIA, M. Lionel LEVHA, M. Yves AGUITON, Mme Régine FAVIA, Mme Sylvie GÉRARD, Mme Isabelle GAUDRON, Mme Marie-France MORCHOISNE, M. Ahmet BOZDAG, Mme Nolwenn VAILLANT, M. Alexis BOSSARD, Mme Natacha DESSON, M. Thomas SORET, Mme Mouna ESSAOUARI, Mme Evelyne LATAPY, M. Philippe LAVILLE, M. Jean-François BOURDIN, Mme Astrid CAILLE, M. Joël ASSI-ALLET, Mme Sophie PARISIS, Mme Rachel MALNOURY, M. Maxime MAINTIER, M. Joffrey POINTLANE)
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

POUR EXTRAIT CONFORME,

La secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Chantal ALEXANDRE
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Amboise - 5ème Adjoint

Maire d'Amboise
Brice RAVIER

Signé électroniquement par : Brice RAVIER
Date de signature : 09/07/2026
Qualité : Amboise - Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr